

① DIFFUSION RESTREINTE

PARIS LE 11 MAI 1998.

1998-152
A numériser

COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

EPO B05

**QUEL EMPLOI POUR LES FORCES ARMEES
FRANCAISES A L'HORIZON 2030 ?**

CDT CHARLOT
CF DE CORIOLIS
CES DELION
CEN HAUTECLOQUE
CDT MICHEL

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : Les intérêts de la FRANCE

- Les intérêts vitaux
- Les intérêts stratégiques
- Les intérêts de puissance

CHAPITRE 2 : Risques et menaces

- Internes au territoire national
- Internes aux frontières de l'EUROPE
- Externes aux frontières de l'EUROPE

CHAPITRE 3 : Scénarios d'emploi des forces

- Scénarios possibles
- Recommandations générales
- Recommandations rapportées aux scénarios

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

La France entre dans le troisième millénaire comme une puissance militaire, économique et politique.

Après une période intense de confrontation internationale, nous sommes aujourd'hui dans une phase relativement calme. Nous devons faire preuve d'anticipation sur nos futurs ennemis. Ils se serviront des leçons apprises dans le passé pour nous confronter par tous les moyens. Il nous faudra réduire nos délais d'analyse et de réaction afin de contenir les crises du début du prochain siècle. Nous devons également adapter notre outil de défense pour équiper le mieux possible nos forces armées.

Des Etats ou des groupes menaceront les intérêts français et à travers eux les intérêts européens. Les menaces futures agiront avec une interaction globale. Un nombre important d'adversaires potentiels ont la possibilité d'acquérir une technologie militaire suffisante pour être encore plus dangereux. L'évolution extrêmement rapide de la technologie en particulier celle de l'information pourrait affaiblir notre défense dans des délais très courts.

Nous devons être capables d'envisager des structures de forces adaptées pour les menaces des années 2020-2030. Cette transformation sera sans nul doute complexe et ne devra pas mettre en péril la période de transition.

Nous traiterons cette étude en étudiant successivement les intérêts de la France, les facteurs de trouble avec les grandes tendances et les ruptures, puis les risques et les menaces avec les lignes de forces géopolitiques. Enfin nous déterminerons les scénarios d'emploi qui nous paraissent plausibles.

CHAPITRE 1 : LES INTERÊTS DE LA FRANCE

A l'aube de l'an 2000, un simple regard en arrière vers les années 1970 nous permet de mesurer le chemin parcouru et les bouleversements des sociétés en cette fin du XX^e siècle. Pour définir le format des armées du futur, il faut tenter d'identifier quels seront les intérêts de la France, dans ses grandes tendances et déceler des ruptures éventuelles. Ces ruptures verront se développer les menaces de demain.

Ce premier chapitre présente les intérêts de la France et de l'Europe à l'horizon 2030 dans leurs implications divergentes et convergentes.

Une étude prospective dans ce domaine ne peut en aucun cas prétendre à détenir la vérité, mais uniquement servir à donner des pistes de recherche. Qui, à la fin de la guerre du Vietnam, aurait osé prévoir la chute de l'URSS ? L'accélération de l'histoire récente ne permet de considérer comme seules données fiables pour 2030 que :

- le taux de croissance des populations ; la population mondiale devant se stabiliser à un total de 10 milliards d'individus (annexes 1 et 2)
- l'accroissement de l'urbanisation (les mégapoles principales se trouveront dans l'hémisphère sud),
- les armements en service (ceux en développement pour 2015 !).
- les combustibles fossiles seront toujours les principales sources d'énergie.

Seront traités successivement les intérêts vitaux, stratégiques, de puissance et de solidarité.

Les intérêts vitaux concernent le territoire et la population, c'est-à-dire la survie de la nation française, dans ses acceptions territoriale et démographique.

Les intérêts stratégiques regroupent les conditions nécessaires au maintien d'une croissance suffisante pour assurer le développement harmonieux de la nation ou d'un ensemble régional.

Les intérêts de puissance concernent la défense de la place que la France, voire l'Europe, entendent maintenir et veulent se donner dans le concert des nations.

Pour terminer, les intérêts de solidarité sont issus de devoirs créés par des valeurs universalistes d'influence occidentale : droits de l'homme, humanisme, exportation de la démocratie, Le poids des opinions publiques s'avère déterminant dans cette approche.

1 LES INTERETS VITAUX (annexe 3)

Les intérêts vitaux concernent en premier lieu le territoire et la population ; de plus, au vu de la capacité de destruction du monde moderne, pour qu'une population puisse survivre sur un territoire, il faut garantir celui-ci contre sa « disparition » pure et simple pour cause de pollution majeure. Il s'agit donc d'assurer la défense de la « nation française », à la fois dans son acception d'intégrité du territoire national (tant vis-à-vis de menaces majeures externes qu'internes) que dans celle de la citoyenneté française et vis-à-vis des risques technologiques majeurs.

En 2030, car l'intégration politique européenne ne sera sans doute pas encore effective et il sera difficile de savoir si les intérêts vitaux se limitent au seul territoire national.

Territoire national (sécurité extérieure et intérieure)

En 2030, la France ne devrait pas directement être menacée sur ses frontières terrestres. Une réflexion concernant l'avenir des territoires d'outremer et des collectivités territoriales¹ est nécessaire en raison de leur statut particulier et de des évolutions possibles, comme par exemple les élections en Nouvelle-Calédonie en 1998.

Bien entendu, la citoyenneté ne se retire pas, et, à ce titre, les habitants des quatre DOM possèdent des droits inaliénables.

Sauf rupture majeure, le statut des DOM ne devrait pas changer d'ici 2030. Par contre, le statut particulier des TOM et des collectivités territoriales peut subir une évolution. L'examen plus précis des « avantages-inconvénients » permet de se faire une idée plus rationnelle qu'affective du coût réel de ces possessions :

- depuis la fermeture du CEP, la Polynésie française et même la Nouvelle Calédonie ont vu leur importance décroître. Le référendum de 1998 peut amener une pseudo indépendance de la Nouvelle Calédonie, et créer ainsi un précédent,
- l'apport à la richesse nationale de Wallis-et-Futuna, des TAAF, de Mayotte ainsi que de Saint-Pierre et Miquelon est dérisoire en dehors des zones économiques exclusives qui leur sont liées et d'un éventuel intérêt scientifique.

Dans une problématique européenne, le versement des subventions aux « poussières d'Empire » françaises peut devenir contestable. De plus la suppression des clauses d'accès préférentielles au marché européen, régies par la Convention de Lomé, en cas de signature de l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI)² - ou d'un accord ultérieur - peut constituer un facteur de rupture.

En outre d'un point de vue économique³ l'outremer permet de :

- constituer une vitrine occidentale dans des régions lointaines,
- disposer de ressources minières (nickel de Nouvelle-Calédonie),
- réaliser une « tête de pont économique » lorsque les pays de la zone auront un pouvoir d'achat supérieur.

Pour ces zones ultrapériphériques : « si on se place dans une perspective longue, celle d'une génération, les obstacles à vaincre, et notamment le faible pouvoir d'achat des pays environnants ainsi que le niveau de leurs coûts salariaux, perdent progressivement de leur importance ».

¹ DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion

TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, TAAF

Collectivités territoriales : Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon

² Accord Multilatéral sur l'Investissement, actuellement en discussion au siège de l'OCDE à Paris.

³ Michel ROCARD : Le Figaro du samedi 21 octobre 1997

La sécurité intérieure (cohésion de la nation) fait également partie des intérêts vitaux. La participation des armées à cette sécurité est aujourd'hui restreinte à celle, permanente, de la Gendarmerie Nationale, ainsi qu'à celle, occasionnelle, des plans Vigipirate. Ce problème deviendra de plus en plus sensible dans une perspective européenne ; en effet, si l'Europe se fait, la lutte contre les troubles intérieurs bénéficiera d'une coopération totale (INTERPOL, fichier SCHENGEN). Par contre, une « désunion » européenne provoquera une régionalisation des problèmes, des mouvements mafieux ou autonomistes pouvant trouver un soutien bienveillant dans le pays voisin.

Lien social et démographie

Les fondements moraux de la société constitués par les idées de patrie et de nation, par l'éducation ainsi que la maîtrise de la démographie sont également des intérêts vitaux. L'Europe, suivant les projections de Mr LACOSTE⁴, sera intégrée dans un pôle occidental grâce à sa communauté culturelle et raciale avec les Etats-Unis d'Amérique et la Russie (voir carte en annexe).

Environnement et risques technologiques

L'état de délabrement actuel de la plupart des centrales nucléaires civiles dans les républiques d'ex-URSS, joint aux faibles investissements consacrés à leur remise en état, permet de craindre à terme un accident majeur. Il serait bien supérieur à Tchernobyl dans ses conséquences.

Le rejet « écologique » de l'atome dans les opinions publiques de l'Europe du Nord - le « choix des citoyens suédois » fixe vers 2010 la sortie du nucléaire - peut également être un facteur de dissension européenne et de rupture pour la dissuasion nucléaire française.

L'avertissement lié à la pollution suite aux accidents de Bophal et Séveso doit aussi être pris en compte. A titre d'exemple, une pollution de la nappe phréatique rhénane (13% de la réserve européenne d'eau située entre Bâle, Colmar, Strasbourg et Karlsruhe) aurait des conséquences dramatiques⁵.

2 LES INTERETS STRATEGIQUES (annexe 4)

Moins cruciaux que les intérêts vitaux, les intérêts stratégiques sont forcément plus nombreux et touchent des domaines plus variés. Les intérêts stratégiques regroupent tout ce qui concourt au maintien d'une croissance suffisante : les notions de commerce et d'industrie, de maîtrise des flux migratoires et d'information ; mais aussi les moyens de garantir la « sérénité » du monde nécessaire à cette croissance économique : maîtrise de l'espace, contrôle de la prolifération et des transferts de technologie et d'armement militaire.

⁴ Article « Tout sauf la fin de l'histoire » paru dans Le Monde du 24 octobre 1997

⁵ Institut Franco Allemand d'observatoire du Rhin (IFAR)

Le commerce et l'industrie

L'Europe est dépendante des flux commerciaux pour son développement économique, en particulier pour ses approvisionnements en énergie et en matières premières, ainsi que pour les débouchés de ses productions industrielles.

La tentative de diversification des sources d'approvisionnement pétroliers sera sans doute réalisée en 2030 : la majorité des flux proviendra vraisemblablement, par ordre d'importance décroissante : du Golfe arabo-persique, du Caucase et du Golfe de Guinée. Le maintien d'une libre circulation des pétroliers ou d'une libre exploitation des pipelines dans ces zones sera donc fondamental. De même, les caps, détroits ou canaux les plus fréquentés : Bonne Espérance, Dardanelles, Bosphore, Suez, Panama, ... devront impérativement rester ouverts à la navigation commerciale (voir carte en annexe).

Les métaux rares nécessaires à la construction aéronautique et à l'industrie spatiale sont importés. Par exemple, aujourd'hui les accéléromètres nécessaires à la construction des centrales à inertie sont fabriqués exclusivement aux Etats-unis. Si en 2030, l'Europe de l'armement sera réalisée, elle sera toujours dépendante de pays tiers pour ses approvisionnements.

Dans le cadre de la mondialisation de l'économie et de l'intégration régionale (européenne, voire euroméditerranéenne), un certain nombre de ressortissants français et européens s'expatrient. En fonction d'aléas politiques locaux leur sécurité peut être ponctuellement menacée, et nécessiter une opération d'évacuation. Actuellement majoritairement répartis en Afrique ou au Moyen-Orient, les coopérants devraient également investir la zone du Caucase, la Chine et l'Iran, prometteurs de nouvelles parts de marché.

L'Accord Multilatéral sur l'Investissement -déjà cité- ou d'autres accords ultérieurs donneront un pouvoir accru aux multinationales par rapport aux Etats. Cela peut être un important facteur de rupture dans le futur, car certains états pourraient avoir des réactions timorées pour cause d'intérêts économiques.

L'interconnexion des places boursières mondiales sera très avancée, et exercera donc une influence permanente. Le passage européen à l'euro et la diffusion du télépaiement par le réseau INTERNET nécessiteront une grande vigilance vis-à-vis des faux-monnayeurs potentiels, car une diffusion d'une ampleur sans précédent de fausse monnaie ruinerait simultanément les économies européennes.

La maîtrise des flux : migratoires et d'information

L'écart technologique augmente irrémédiablement créé entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. Cet écart est accentué par la mondialisation, et provoque d'importants mouvements de population, à la recherche de conditions de vie meilleures dans les pays industrialisés.

L'existence de régimes autoritaires, les grands génocides de la fin du XX^e siècle, la purification ethnique ont déraciné des millions de réfugiés (source HCR). A la fin du XX^e siècle, l'immigration clandestine n'est plus artisanale ni folklorique, mais a été exploitée par les organisations mafieuses.

En 2030, il est possible d'imaginer que les migrants proviendront toujours des pays défavorisés : pays africains en surpopulation à cause de leur démographie galopante et suite à l'éradication éventuelle du SIDA, pays de l'ex-URSS n'ayant pas réussi se libérer du joug mafieux, tziganes d'Europe centrale, enfants désœuvrés issus des guerres balkaniques, populations persécutées (Algériens, Palestiniens, Kurdes), ... En cas de cessation de la « politique de l'enfant unique », la Chine peut également devenir un pays de forte émigration.

Le pôle de prospérité que constituera l'Europe sera un mirage pour ces migrants en recherche d'un confort minimal et de conditions de vie décentes inexistantes dans leur pays d'origine. Malgré une tradition d'hospitalité française, les normes européennes de l'après-SCHENGEN peuvent évoluer sous l'influence germanique. Le poids économique de cette « immigration d'assistance » peut vite devenir insupportable et constituer un facteur de rupture xénophobe.

La définition d'une politique claire et l'application vigoureuse de celle-ci sera donc un intérêt stratégique. Les Armées seront sans nul doute fortement impliquées dans cette « lutte aux frontières ». Italie et Espagne font actuellement un effort sensible dans ce domaine.

La maîtrise de l'information constituera également un intérêt stratégique en 2030. La connaissance de l'information sera nécessaire dans le plus grand nombre de domaines possibles avant toute prise de décision politique. La possibilité de contrôle et d'intrusion sur tous les réseaux devra donc systématiquement être recherchée. Les capacités futures des ordinateurs donneront à la cryptologie des développements encore insoupçonnés. A titre d'exemple, en seulement 2020, la puissance de calcul des ordinateurs devrait être multipliée par 100 000 et les capacités de stockage de l'information numérique par 1 000 à 10 000.

Recherche et développement ; progrès technologique

La durée de conception des programmes d'armement, alliée à l'accélération du progrès technologique, nécessite un effort constant. La réforme de la DGA et la création de l'Europe de l'armement devraient permettre en 2030 de constituer des services européens de R et D. La suppression des crédits appliqués à la R et D rendraient les pays européens dépendants des fournisseurs d'outre-atlantique. La dépendance ainsi créée pour l'équipement des forces et leur maintenance serait un facteur de rupture.

Le progrès technologique est également un facteur de rupture ; la mise en service d'un armement nouveau, permettant d'obtenir un effet décisif sur le champ de bataille, pourrait bouleverser les équilibres entre les puissances. Le contrôle des technologies sera de plus en plus nécessaire pour éviter la dissémination des armes. La création d'agences, ou l'augmentation des attributions des agences existantes, est d'un intérêt stratégique.

La diffusion et la prolifération des armements.

Les plans détaillés de bombes diverses circulent déjà sur INTERNET. D'ici 2030, le flux d'informations contiendra bien des « secrets de fabrication » d'armements sophistiqués. A l'autre bout du spectre, la diffusion des armements de petit calibre provenant des stocks immenses de l'ex-Armée rouge constituera un danger.

L'exemple du génocide rwandais montre à quel point le moindre objet agricole - machette - peut servir à massacrer des populations. Le progrès pouvant permettre la réalisation et la commercialisation d'une arme simple à forte létalité, une surveillance attentive est donc souhaitable dans ce domaine.

Les accords internationaux et le travail soutenu de l'AIEA devraient permettre de limiter la prolifération nucléaire⁶. Les progrès technologiques des puissances capables de mettre au point des missiles balistiques⁷ sont aisés à surveiller. Seule la Chine peut exporter ce type de technologie. Par contre la prolifération d'origine biologique et chimique est un facteur de rupture plus crédible.

Les relations sociales et religieuses

Le monde moderne de plus en plus « déshumanisé » provoque peu à peu le déclin des relations humaines, supplantées par la télévision et le refuge dans le virtuel. Parmi les tendances lourdes : retour de la spiritualité, développement du prosélytisme, importance grandissante des sectes qui s'infiltrent au plus haut niveau de la société, figurent les germes de facteurs de rupture : l'exemple de la secte Aum est encore trop récent pour permettre d'oublier la menace sur nos sociétés.

Espace

De 1969 à l'an 2000, l'homme est passé de la conquête de la lune à la vie dans la station orbitale MIR (et la station ALPHA dans le futur successeur). Dans trente ans, les pays les plus développés technologiquement auront véritablement conquis l'espace. L'Europe ne pourra conserver l'avance technologique conquise par l'ESA, qu'à condition de demeurer unie. Vu l'absence de droit spatial, le déséquilibre ainsi créé entre les pays « spatiaux » et les autres sera un facteur de rupture.

3 LES INTERETS DE PUISSANCE (annexe 5)

Les intérêts de puissance regroupent au niveau européen les responsabilités dans l'ordre international, les relations avec les grands ensembles régionaux, et de manière plus nationale, l'aspect particulier de la Francophonie et de l'exception culturelle.

L'évolution du Conseil de Sécurité de l'ONU sera déterminante vis-à-vis des intérêts de puissance. Si le statu-quo persiste jusqu'en 2030 la France conservera peut-être son siège. Si le Conseil est élargi ou réformé, les cinq vainqueurs de la Seconde guerre mondiale céderont sans doute la place à des puissances régionales⁸.

Sous réserve d'une intégration européenne partielle, les sièges de la France et de la Grande Bretagne seraient remplacés par un « siège européen », qui pourrait être tournant. Le besoin d'un consensus européen avant prise de décision créerait

⁶ source : Général AUSSÉDAT (EMA)

⁷ source JANE's

⁸ Yves Marie LALAN : « il faut réformer l'ONU »

un deuxième niveau de décision collégiale, facteur d'inefficacité bureaucratique accrue.

Deux cas se présentent :

- soit l'intégration européenne est en bonne voie, et certaines décisions pourront être prises en commun, par l'organe décisionnel représentatif,
- soit l'intégration autre qu'économique n'est pas réalisée, et alors les prérogatives régaliennes de défense des intérêts de puissance auront un aspect national, voire multinational au cas par cas en fonction d'alliances de circonstances.

Des contraintes politico-diplomatiques ne manqueront pas de se faire jour en fonction des intérêts et des accords bilatéraux conclus à titre individuel par les membres de la Communauté européenne.

Les accords de défense

Les accords de défense sont une pratique incontournable de la paix. Le respect de ces accords passés avec des partenaires africains, moyen-orientaux, voire centre-européens dans le futur fait partie intégrante des intérêts de puissance.

En 2030, soit 85 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, et trois-quarts de siècle après la décolonisation, les anciens combattants africains auront disparu. Dans ce contexte, suite également à la suppression du ministère de la Coopération, les relations franco-africaines seront régies plus par le réalisme que par le sentimentalisme. Dans le cadre européen, cette liaison privilégiée entre la France et les pays sub-sahariens risque de s'estomper.

La Francophonie

Héritage de son passé colonial, la France a conservé un savoir-faire réel dans l'assistance aux populations autochtones.

La Francophonie est également une alternative contre l'hégémonisme culturel américain. Dans le cadre de la construction européenne, la consolidation d'un « axe latin » permet de renforcer *l'indépendance* de l'Europe vis-à-vis du tuteur américain.

4 LES INTERETS DE SOLIDARITE (annexe 6)

Les intérêts de solidarité s'inspirent des valeurs universalistes occidentales : maintien des droits de l'homme et de la démocratie, un certain humanisme, le tout sous la pression grandissante des médias et des opinions publiques.

La notion de « droit d'ingérence humanitaire » aura sans doute disparu en 2030, après les expériences malheureuses des interventions dirigées par l'ONU lors de la fin du XX^e siècle.

Deux grandes tendances peuvent se développer en 2030 :

- les grands pays occidentalisés se sentiront de plus en plus « responsables » des malheurs des pays en voie de développement, et donc « obligés » d'intervenir,
- l'approche purement économique triomphera, et les interventions seront drastiquement restreintes.

Ces intérêts peuvent aussi se concevoir au niveau européen, par le biais d'alliances bilatérales entre un ressortissant de la communauté européenne et un pays tiers ; c'est par exemple le cas de la nouvelle politique africaine de la France, des liens privilégiés entre la Grande Bretagne et les anciens pays du Commonwealth, ...

CHAPITRE 2 : RISQUES ET MENACES

Les risques et menaces prévisibles en 2030 seront étudiés de façon interne et externe, en prenant en compte les différents stades de l'intégration européenne.

2.1 Internes au territoire national

La mondialisation de l'économie et les flux migratoires ont provoqué l'existence de minorités dans la plupart des pays. L'espace SCHENGEN nécessite une forte coopération européenne dans le domaine de la lutte anti-criminalité et anti-terroriste. La porosité des frontières internes à l'Union européenne déportera le problème de la surveillance aux contours de l'espace SCHENGEN. Les armées pourront être impliquées dans ce cadre dans des missions de surveillance en Atlantique ou Méditerranée.

Un état hostile cherchant à déstabiliser la France combinerait une action externe avec une subversion s'appuyant sur des minorités favorables.

La menace subversive, comme la menace « d'explosion interne » est une menace de société. Face à ce type de menace, la réponse est donc une réponse nationale qui implique :

- de coordonner l'action par le biais du SGDN (pro du lien Armée-Nation), voire renforcer la coopération interministérielle par mutation d'officiers
- soit de faire détenir par les armées en propre des capacités élargies ayant des implications civiles. *Cela pose toutefois le problème du recentrage sur les métiers de base qui accompagne chaque déflation !*
- soit de valoriser l'action du Ministère de l'Intérieur au détriment de celui de la Défense par transfert de budget au titre du maintien de l'ordre.

La participation des armées au plan Vigipirate pourrait devenir systématique.

La prolifération des mégapoles (> 20 millions d'habitants) nécessitera l'acquisition de la maîtrise du milieu péri-urbain. La difficulté sera amplifiée pour de simples raisons d'effectif.

2.2 Internes aux frontières de l'Europe

2.2.1 l'Europe est bien intégrée et dispose d'une PESC

C'est le « Cas idéal » car les armées sont employées de façon cohérente par un pouvoir politique uni. Les missions se déroulent en multinational, de façon planifiée. Le commandement est directement relié à une instance supra-nationale. Les forces multinationales (EUROCORPS, EUROMARFOR, BFA,) seront utilisées en priorité. Le poids de cette Europe est réel sur la scène mondiale et la stabilité devrait être garantie dans la zone d'intérêt de l'Europe.

2.2.2 l'Europe est bien intégrée mais ne dispose pas d'une PESC

Les décideurs politiques européens se réunissent fréquemment et ont des appréciations communes sur les situations de crise. Les forces sont constituées à la demande (le temps de réaction est donc moins bon) en fonction des impératifs de politique étrangère de chaque pays. L'emploi des forces multinationales est soumis à accord de chaque participant. La stabilité européenne devrait être garantie au minimum à ses abords immédiats. Des crises ponctuelles peuvent éclater aux frontières est et sud-est de l'Europe.

2.2.3 l'Europe est mal intégrée et les crises se gèrent en national

Seules des alliances de circonstance peuvent être créées ; la plupart des pays européens attendront l'aval des Etats-unis pour s'engager. Le temps de réaction excessif et le manque de prévention favoriseront la montée en puissance des crises locales. La sécurité en Europe ne sera pas garantie, et d'anciens problèmes de minorités peuvent resurgir : Basques, Irlandais, Magyars, ... De plus, les pays voisins des derniers pays intégrés peuvent exercer un « chantage migratoire et économique » visant à déstabiliser les européens.

2.3 Externes aux frontières de l'Europe

Les zones les plus probables de conflit se situent dans les régions :

- Caucase
- Golfe Persique et de Guinée
- Afrique sub-saharienne

Des crises peuvent éclater soit pour conserver le libre accès aux ressources pétrolières, soit pour des raisons de risque de chaos (pandémies, famines, massacres interethniques).

D'après les récentes affirmations du Président de la République, les interventions futures se feront dans un cadre multinational. Les zones d'application Le problème majeur sera celui de la projection d'urgence de forces, les vecteurs aériens en service en 2030 devant être mis en chantier dès à présent.

CHAPITRE 3 : SCENARIO D'EMPLOI DES FORCES

INTRODUCTION (annexe 7)

Nous partons de la présupposition suivante : « *La France continuera à mettre en oeuvre une politique étrangère active pour protéger ses intérêts* ».

La possession de l'arme nucléaire et notre statut au Conseil de sécurité de l'ONU sont deux avantages déterminants pour la France. Ils demeurent valorisables à court et à moyen terme (30 ans), ce qui correspond au cadre de notre étude.

A cette échéance une des questions essentielles concerne le processus d'élargissement : jusqu'où l'Europe compte-t-elle s'étendre vers l'Est? Avec, en corollaire, le fait de faire coïncider ou non la limite orientale de la Communauté avec celle de l'OTAN.

La France, acteur géostratégique clé en Europe, défend une vision de l'Europe unie. Sa puissance et son dynamisme lui permette d'exercer une puissance régionale qui dépasse largement son voisinage immédiat. Elle constitue le noyau d'un ensemble d'Etats méditerranéens et nord-africains partageant des intérêts communs.

1 SCENARIOS POSSIBLES

1.1 INTEGRITE DU TERRITOIRE NATIONAL

Guyane

Depuis 1964, le centre spatial de Kourou est une enclave de haute technologie en bordure de la forêt amazonienne. Ce site, proche de l'équateur et à l'ouest de l'Atlantique, est en effet particulièrement propice au lancement des fusées.

La firme européenne Ariane Espace y a procédé au lancement de plus d'une centaine de satellites. Mais la modernité du centre spatial contraste avec la stagnation des activités agro-pastorales, commerciales et minières. Si la population a beaucoup augmenté dans les années 80, c'est à cause du flux des étrangers des pays voisins. Les problèmes liés à l'accueil et à l'intégration des populations venues principalement du Brésil et du Surinam (guérilleros), mais aussi de Haïti ou du Vietnam, deviennent aigus. Une tendance favorable à l'indépendance se dessine dans l'Union des travailleurs guyanais (UTG) et le Mouvement guyanais (MG) pour la décolonisation.

Le Brésil reste attentif à l'évolution de ce territoire.

1.2 MARCHES DE L'EUROPE

Balkans et Caucase

Les Balkans connaissent une instabilité dont on voit bien que les tentatives actuelles de paix (accord de Dayton) ne sont que des solutions provisoires. La seule solution demeure celle de la vie en commun.

En Bosnie, les familles sont entremêlées et des histoires communes s'opposent à des querelles intestines. Le Kosovo, la Macédoine sont autant de foyers potentiels qui ne seront calmés qu'avec la mise en place de régimes politiques démocratiques dans lesquels chaque nationalisme pourra s'exprimer. Il faudra bien 30 ans.

Afrique du Nord et Méditerranée

En Afrique subsaharienne, l'insécurité est entretenue par l'affaiblissement des Etats, l'inefficacité des instruments traditionnels des relations internationales et la criminalisation des échanges. Elle a gagné les régions d'influence traditionnelle de la France. Cependant, on assiste à une recomposition politique et économique progressive du continent, L'Afrique du Sud, le Nigeria et L'Egypte apparaissant comme des pôles de puissance, tandis que se dessine une volonté des Africains de régler par eux-mêmes les problèmes de sécurité de leur continent.

En Afrique, la France évolue progressivement vers une stratégie d'influence plus que de puissance, tout en maintenant une présence militaire même réduite. Il s'agit de préserver nos acquis politiques et d'élargir notre rayonnement économique, dans une perspective de renforcement de la stabilité du continent. L'action multilatérale et la promotion des solidarités africaines constituent les nouveaux principes de notre action et de notre coopération en Afrique.

L'échec de la politique française en ex-Zaïre (deuxième pays francophone du monde avec 40 millions d'habitants) qui avait tout misé sur la vieille alliance avec le maréchal Mobutu a malheureusement mis en exergue l'indifférence de l'opinion publique française.

Ce type de scénario peut se décliner d'une intervention armée en vue de circonscire le conflit à une action de haute intensité.

La prévention des crises pourra s'effectuer par une action diplomatique soutenue, par le jeu de l'élargissement des organisations internationales et par le développement de partenariats (voir Europe de l'Est)

1.3 LIBRE ACCES AUX RESSOURCES

Golfe persique

La plupart des pays européens sont largement dépendants pour leur approvisionnement en énergie et en matières premières. La France doit son indépendance en électricité à ses centrales nucléaires et une partie de son pétrole provient de la mer du Nord. Notre pays reste cependant dépendant des pays exportateurs de pétrole et des voies de communication qui permettent l'acheminement de ces ressources. La rupture de ces approvisionnements et des

itinéraires de transport frapperait nos intérêts vitaux. Cette situation concerne la région du Golfe mais aussi le Caucase.

Pour le Golfe, l'occurrence de crise converge avec nos intérêts stratégiques. La diplomatie française a du mal à comprendre ces pays, à créer des liens et des situations d'échange. Le vide et la difficulté de positionnement dont nous souffrons vis à vis des pays du Golfe nous place en position de fragilité.

Caucase

L'Asie centrale et le bassin de la mer Caspienne sont réputés renfermer des réserves de gaz naturel et de pétrole qui n'ont rien à envier à celles du Koweït, du golfe du Mexique ou de la mer du Nord.

L'accès à ces ressources constituent des enjeux qui attisent les convoitises nationales, stimulent les entreprises, raniment les revendications historiques, ravivent les pensées impérialistes et encouragent les rivalités internationales. La situation est d'autant plus explosive que la région non seulement constitue une zone de pouvoir vacant, mais est également instable sur le plan interne.

Le principal intérêt de la France est donc de s'assurer qu'aucune puissance unique ne prenne le contrôle de cet espace géopolitique et que la communauté européenne puisse y jouir d'un accès économique et financier illimité. A cet effet nous devons être capables d'assurer le libre passage de ces matières à travers les réseaux de transport terrestres, de pipelines et de transport maritimes allant de Méditerranée à la mer d'Oman.

La Turquie, facteur de stabilité dans la région de la mer Noire, verrouille l'accès à la Méditerranée, sert de contrepoids à la Russie dans le Caucase, d'antidote au fondamentalisme islamique et de point d'ancrage au sud de l'OTAN. L'orientation et l'évolution de la Turquie pourraient s'avérer particulièrement décisives pour l'avenir des Etats caucasiens. Si la Turquie se maintient sur la voie européenne, et si l'Europe ne lui ferme pas ses portes, les états du Caucase sont susceptibles de graviter dans l'orbite européenne, perspective qu'ils souhaitent vivement. mais si l'europanisation de la Turquie s'enraye, pour des raisons d'ordre externe ou interne, alors la Géorgie et l'Arménie n'auront d'autre choix que de se soumettre aux aspirations de la Russie.

Il s'agit d'être capable de rétablir la circulation dans un détroit ou encore de contraindre un pays producteur à livrer les quantité de ressources pétrolières indispensable à la vie de la nation.

1.4 INTERVENTION ONU

La France veut garder la capacité à participer, conformément à son rang de puissance disposant d'un siège au Conseil de sécurité, à une opération de maintien ou de rétablissement de la paix.

1.5 MENACE INTERIEURE / SECURITE CIVILE

Face à une action terroriste ou criminelle entraînant un accident nucléaire ou chimique sur un territoire de l'ordre d'un département ou d'une ville de 200.000 habitants, la France doit disposer d'une capacité de sécurité civile pour faire face aux conséquences d'un tel accident. Une certaine partie de ces capacités pourra être utilisée à l'étranger dans le cadre d'une catastrophe naturelle de grande ampleur.

1.6 EXTRACTION DES RESSORTISSANTS

La France veut pouvoir assurer la protection de ses ressortissants partout dans le monde en considérant qu'une atteinte à l'intégrité de tout français relève d'une atteinte contre la France. De très nombreux ressortissants européens résident et travaillent à l'étranger, beaucoup dans des régions instables ou dangereuses. Un plus grand nombre encore s'y rend pour de brefs séjours. Leur sécurité, au-delà de celle que fournissent les pays où ils se trouvent, incombe aux autorités nationales. Ceci vaut pour les ressortissants présents sur le territoire européen ainsi que pour ceux qui sont hors des frontières européennes et risquent de se trouver dans des situations menaçant leur sécurité.

Les opérations menées depuis 1994 concernent essentiellement des opérations d'extraction de ressortissants sous couvert d'opérations humanitaires.

1.7 HUMANITAIRE

La France doit disposer des moyens d'exercer son devoir d'ingérence partout où les droits de l'homme sont menacés.

2 RECOMMANDATIONS GENERALES

Quelle que soit la probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios, d'ailleurs difficile à évaluer, l'insertion de notre outil de défense dans un cadre collectif tendra à se renforcer. Mais il nous faut également valoriser notre capacité d'intervention militaire extérieure pour conserver notre liberté d'action dans le cas d'une intervention menée hors d'une logique multinationale.

Nucléaire

L'arme nucléaire reste à la fois l'ultime garantie, la marque et le garant de notre rang actuel et, éventuellement, de celui de l'Europe fédérée de demain. Car nous avons besoin de conserver les bases minimum de notre sécurité sans devoir nous abriter derrière les Etats-Unis.

C'est dire encore une fois son rôle éminemment capital parce que politique. Il est donc primordial de rechercher comment concilier ces impératifs et de conserver

un outil performant : nous avons des armes nucléaires, nous sommes décidés à les conserver mais nous refusons que d'autres pays se les procurent.

L'abandon des armes nucléaires n'est pas envisageable car elles représentent un élément compensateur quand il y a faiblesse de puissance classique. Il suffit d'observer la Russie actuellement pour s'en persuader. Mais il faut tenir un discours cohérent (vis-à-vis de la population et de nos alliés) sur le fait que nous continuons à en conserver.

- budget, vote des crédits,
- maintien à niveau, modernisation sans amélioration (précision).

La doctrine est déclaratoire, elle est difficile à soutenir aujourd'hui car il n'y a plus de menace désignée (même vis-à-vis de la Chine dans 10 ans). La doctrine d'emploi à l'usage des forces relève donc de la veille stratégique. C'est une tâche ingrate mais nécessaire qui assure la pérennité de la notion.

- son abandon est une décision irréversible
- veille stratégique
- ultime recours (scénario 6 du Livre Blanc)

Si les forces conventionnelles sont débordées par l'ampleur d'un conflit, il pourra être fait appel à la dissuasion nucléaire.

Volume des forces

Les expériences récentes (Guerre du Golfe, Balkans) relèvent de la projection de forces. Ce concept ne nécessite qu'une force armée de dimension réduite. Le scénario type « Marches de l'Europe » montre qu'il ne faut pas négliger les conflits de haute intensité consommateurs d'effectifs nombreux.

Régulation des conflits

Il ne faut pas vouloir réguler tous les conflits. Les Etats interviennent si ils y trouvent des intérêts. La France doit s'inscrire dans cette ligne.

Dimension diplomatique

Une nouvelle forme d'organisation militaire est indispensable pour participer à des interventions visant à préserver la paix et la stabilité dans le monde. Nous sommes ici dans une logique de projection. La problématique provient du passage d'une stratégie de dissuasion à une stratégie d'action dans un cadre international définie par la volonté politique de mener une politique étrangère donnée.

Place de la France au sein d'une organisation supranationale

A partir de notre situation géopolitique, la bonne question est de se demander ce que nous voulons défendre. La place de la France est au carrefour des trois sirènes que sont l'appartenance à l'Europe, au monde atlantique et des intérêts mondiaux. La France, puissance moyenne, est bien une composante du monde libre mais doit revoir ses ambitions internationales.

Titulaire d'un siège permanent au conseil de sécurité de l'O.N.U., elle possède des départements et territoires d'outre-mer partout autour du globe et

complète cette présence sur la planète par des amitiés et des liens parfois confirmés par des traités de coopération et de défense.

3 RECOMMANDATIONS RAPPORTEES AUX SCENARIOS (annexe 8)

MARCHES DE L'EUROPE

La surveillance et le renseignement sur les zones sensibles sont une priorité.

LIBRE ACCES AUX RESSOURCES

Conserver l'aptitude à déployer des forces de haute mer capables d'intervenir à distance pour garantir la libre disposition des zones de transit.

Ces deux scénarios ne peuvent se concevoir qu'en multinational, soit suite à une résolution internationale, soit à l'initiative de quelques pays.

Cela implique :

- interopérabilité,
- complémentarité des moyens (meilleur usage des budgets),
- excellence dans les secteurs de pointe,
- des moyens adaptés à l'objectif à atteindre et à la résistance rencontrée.

INTERVENTION ONU

Les volumes de forces consacrés à l'ONU seront toujours inférieurs à ceux nécessaires à la défense de nos intérêts dans les scénarios 1 et 2.

MENACE INTERIEURE ET SECURITE CIVILE

L'accroissement des pouvoirs des militaires en matière de maintien de l'ordre serait difficilement compatible avec la conception française des libertés publiques.

La prise en compte de cette menace est typiquement de la responsabilité du SGDN. Il s'agit bien, ici, de faire face à un accident nucléaire ou chimique. Le niveau actuel de la participation des forces armées à la sécurité intérieure (Vigipirate, surveillance aux frontières, ...) ne doit pas être dépassé.

La politique de lutte contre le terrorisme doit s'orienter vers une meilleure coordination des forces de sécurité en matière de collecte de renseignements sur le terrain.

Une recherche des précurseurs est également indispensable pour éviter une surprise complète vis-à-vis d'une agression inhabituelle, ce qui souligne également l'importance du renseignement.

Soulignons enfin que la décontamination de masse nécessite des moyens importants que ne peuvent assurer les pompiers, dont l'utilité réside plus dans les secours que dans le traitement post-incidentel.

EXTRACTION DES RESSORTISSANTS

Jusqu'à présent, ces interventions se déroulaient avec une quasi invulnérabilité des forces engagées. Dans le futur, elles peuvent se concevoir face à des hostiles dont l'armement n'ira qu'en s'améliorant. Ces opérations seront donc

plus difficiles à mener, elles nécessiteront l'acquisition d'une suprématie temporaire et locale.

La capacité de projection doit être dimensionnée pour évacuer d'urgence un volume maximal de 2 à 3000 ressortissants.

HUMANITAIRE

Ces missions ne sont pas dimensionnantes. Elles sont comparables à celles menées dans le cadre de l'ONU. Dans ce cadre il faudra cependant tenir compte de la présence des ONG.

ACTIONS CIVILO-MILITAIRES

Le nouveau concept ACM (actions civilo-militaires), défini en 1997, doit faciliter l'interaction entre les forces engagées et leur environnement civil. Le but est d'en tirer des bénéfices mais aussi de faire remonter vers la force d'intervention de tous ordres (politiques, militaires, humanitaires et économiques).

Ces missions sont un vecteur privilégié de pouvoir et d'influence. Il suffit d'observer la Cimic (Civic military cooperation) véritable Task Force américaine, qui a été employée dès juin 97 sur le territoire bosniaque, pour s'en persuader.

La Cimic est l'instrument pacifique, quoique très actif, de la volonté de domination américaine sur tout ce qui compte en Bosnie. Elle profite de ce théâtre pour vérifier le bien-fondé de sa doctrine afin de pouvoir la mettre en oeuvre en temps voulu sur deux autres théâtres : Cuba et la Corée du nord

CONCLUSION

A partir de notre situation géopolitique, la bonne question est de se demander ce que nous voulons défendre car La France est à la fois dans l'Europe et le monde atlantique et ne reste pas indifférente aux problèmes mondiaux.

La France, puissance moyenne, est bien une composante du monde libre mais doit revoir ses ambitions internationales. Titulaire d'un siège permanent au conseil de sécurité de l'O.N.U., elle possède des départements et territoires d'outre-mer partout autour du globe et complète cette présence sur la planète par des amitiés et des liens parfois confirmés par des traités de coopération et de défense.

Faire de la prospective à 30 ans est un pari risqué. En effet l'état du monde à l'horizon 2030 peut réserver bien des surprises au regard de ce qui s'est passé depuis 30 ans. Les seules choses dont nous soyons sûrs sont l'accroissement de la population mondiale vers 10 milliards d'habitants, la création de mégapoles de 30 à 40 millions d'habitants et les types d'armements en service car certains d'entre eux sont déjà à l'étude.

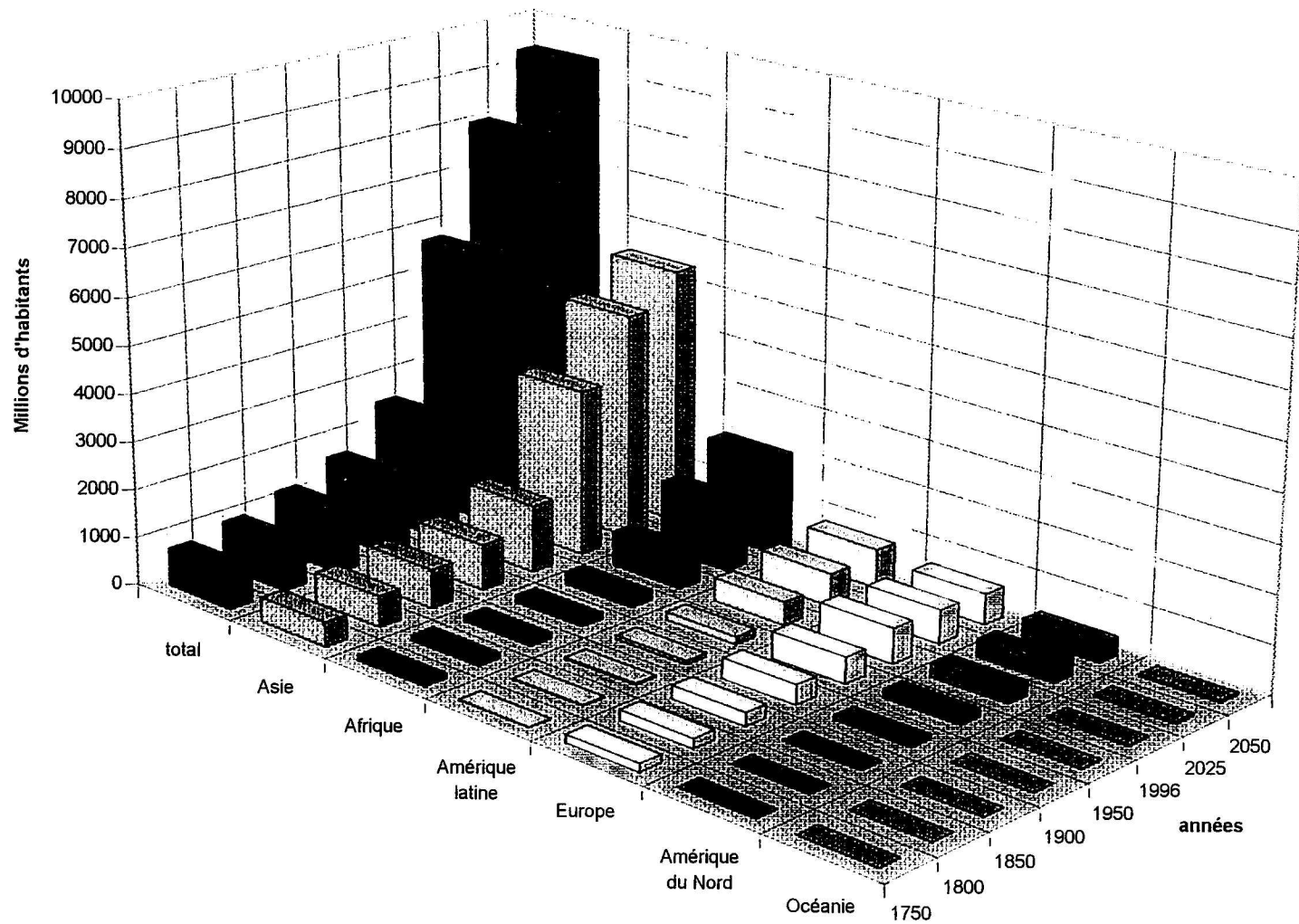
Le pétrole sera toujours une source d'énergie prépondérante et les sources d'approvisionnement ainsi que les voies d'accès associées conserveront une place stratégique de première importance pour le fonctionnement de l'économie mondiale.

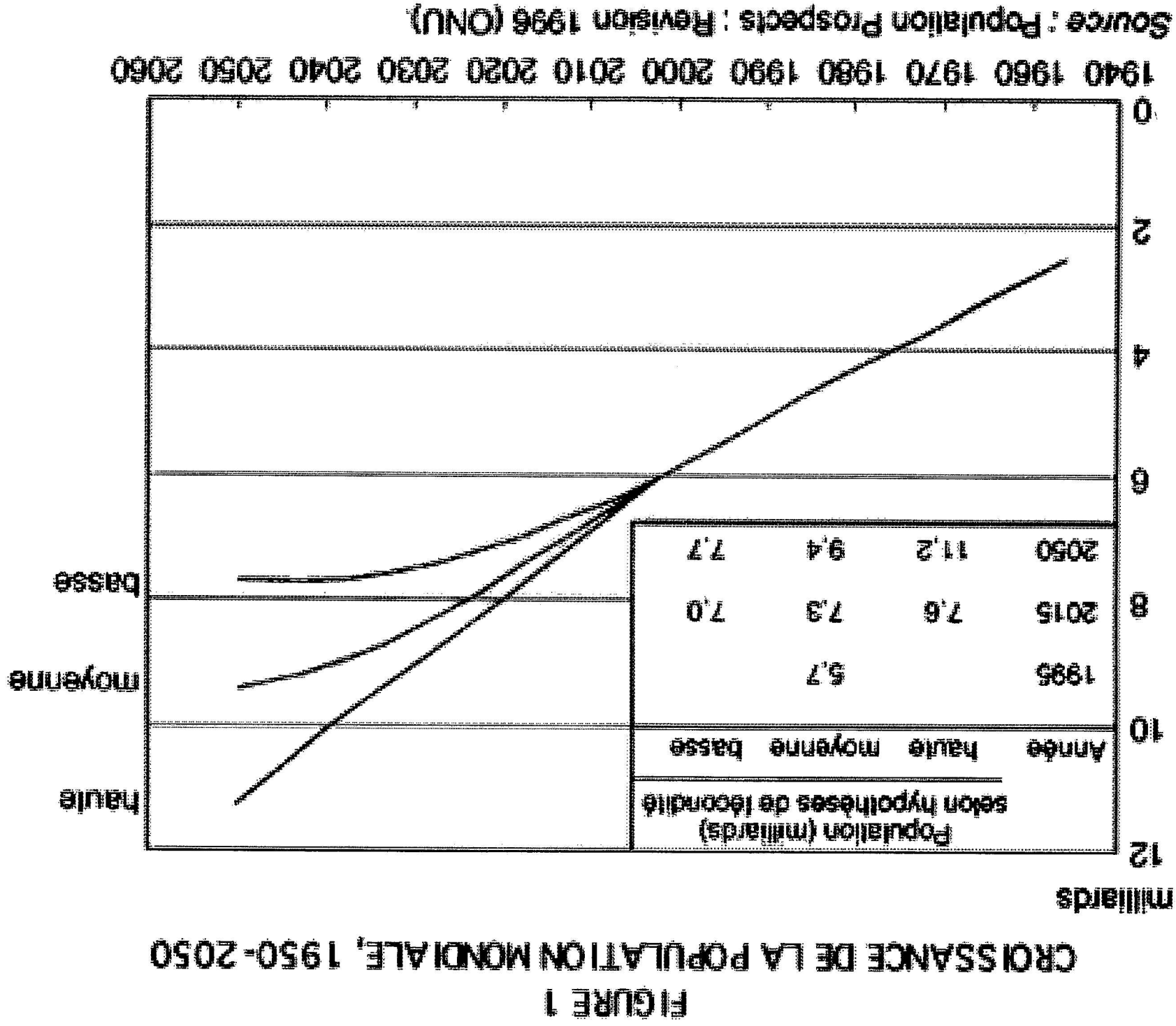
La France continuera de mettre en oeuvre une politique étrangère active pour protéger ses intérêts y compris dans les DOM-TOM et les collectivités territoriales. Notre pays a deux atouts qui sont de posséder l'arme nucléaire et de posséder un siège au conseil de sécurité. La France fera toujours parti des pays leaders occidentaux qui feront tout pour préserver la paix .

Les scénarios d'emploi des forces armées à l'horizon 2030 devront prendre en compte ses paramètres et nous pouvons envisager un scénario général où tout en affirmant une stratégie de dissuasion il faudra mettre en place une stratégie d'action souvent au sein d'une coalition.

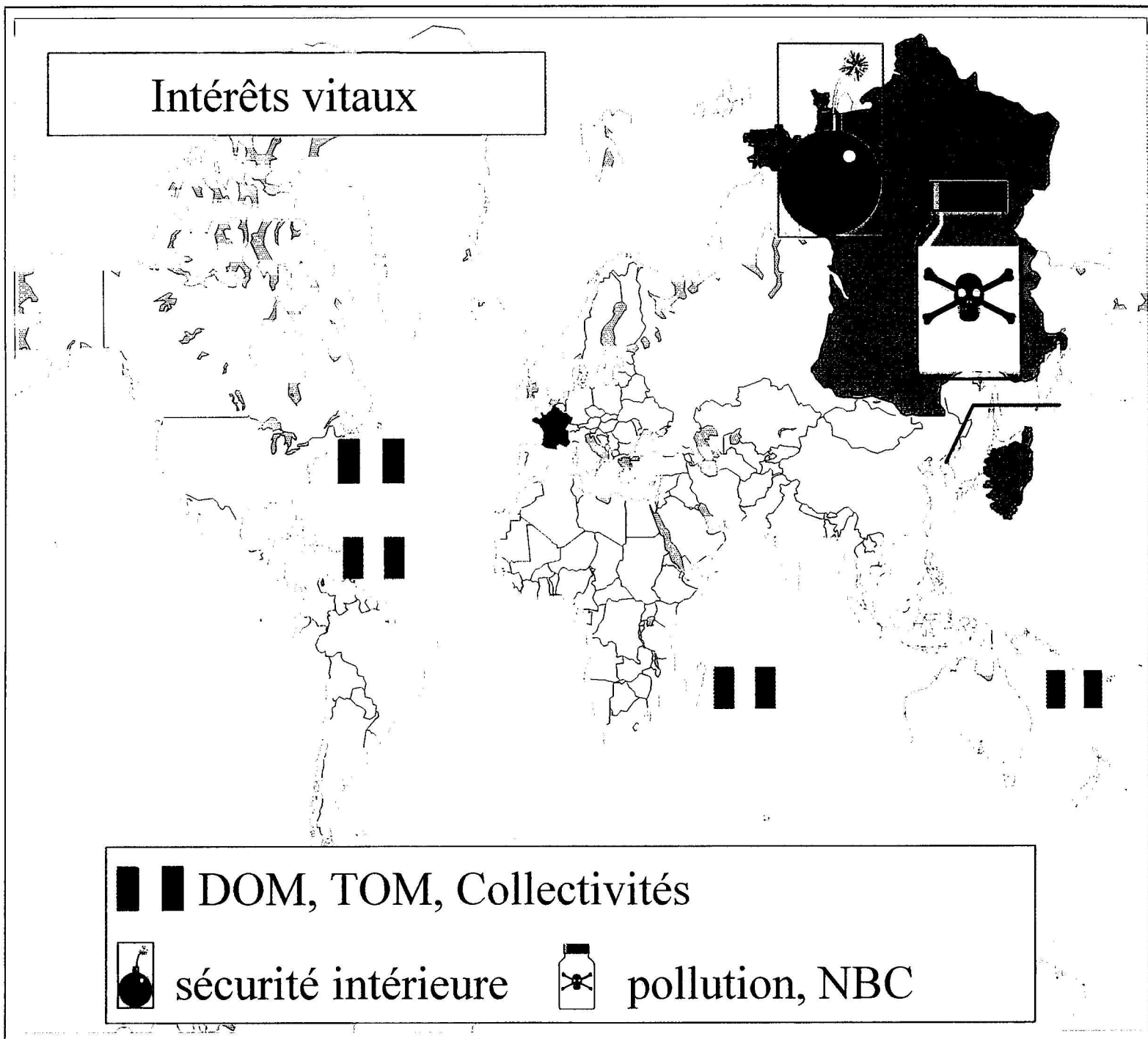
Face aux nouvelles réalités géopolitiques, la volonté politique sera de faire les bons choix en matière de défense pour préserver la place de la France au XXI^e siècle.

Evolution de la population mondiale





Intérêts vitaux



■ ■ DOM, TOM, Collectivités

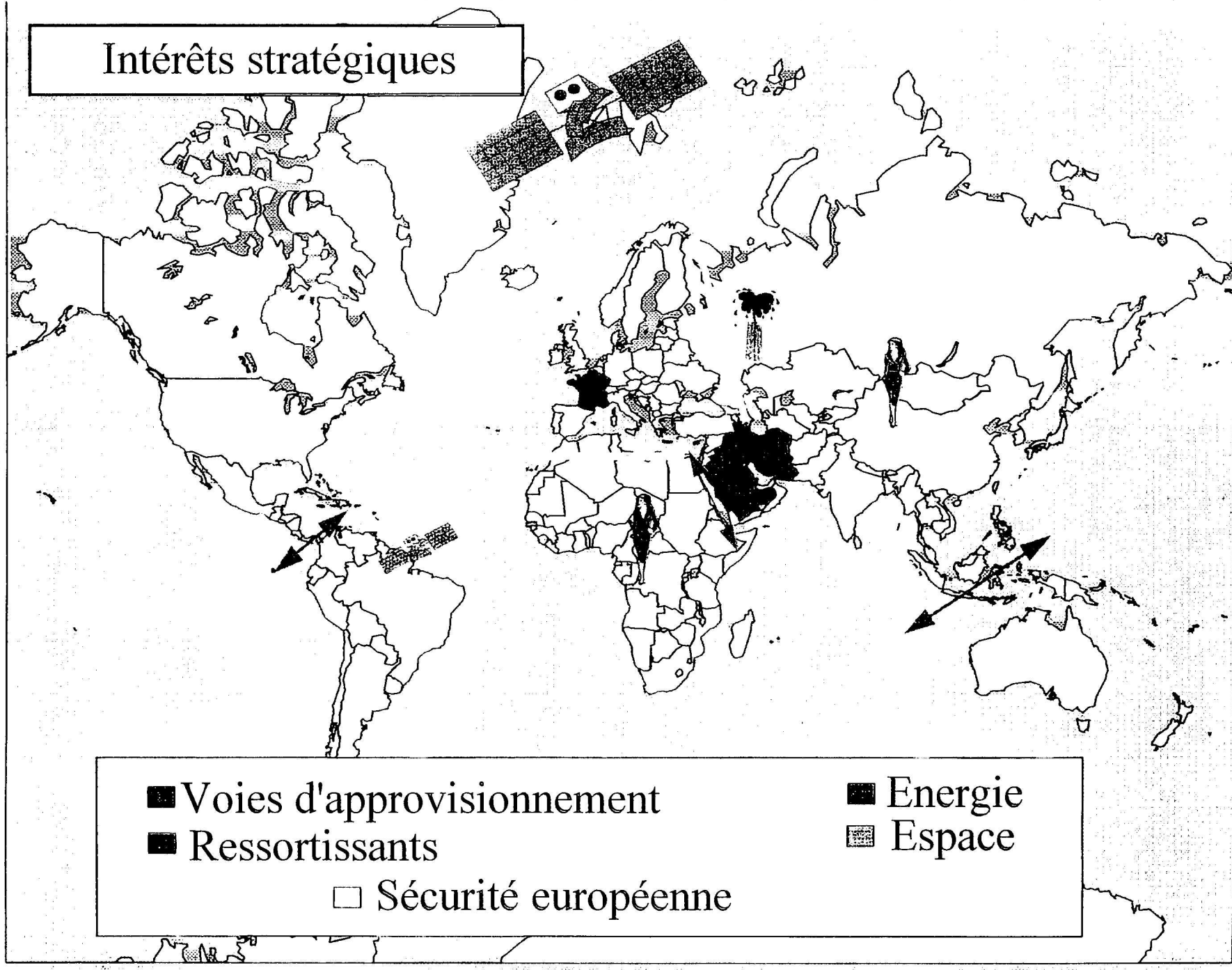


sécurité intérieure

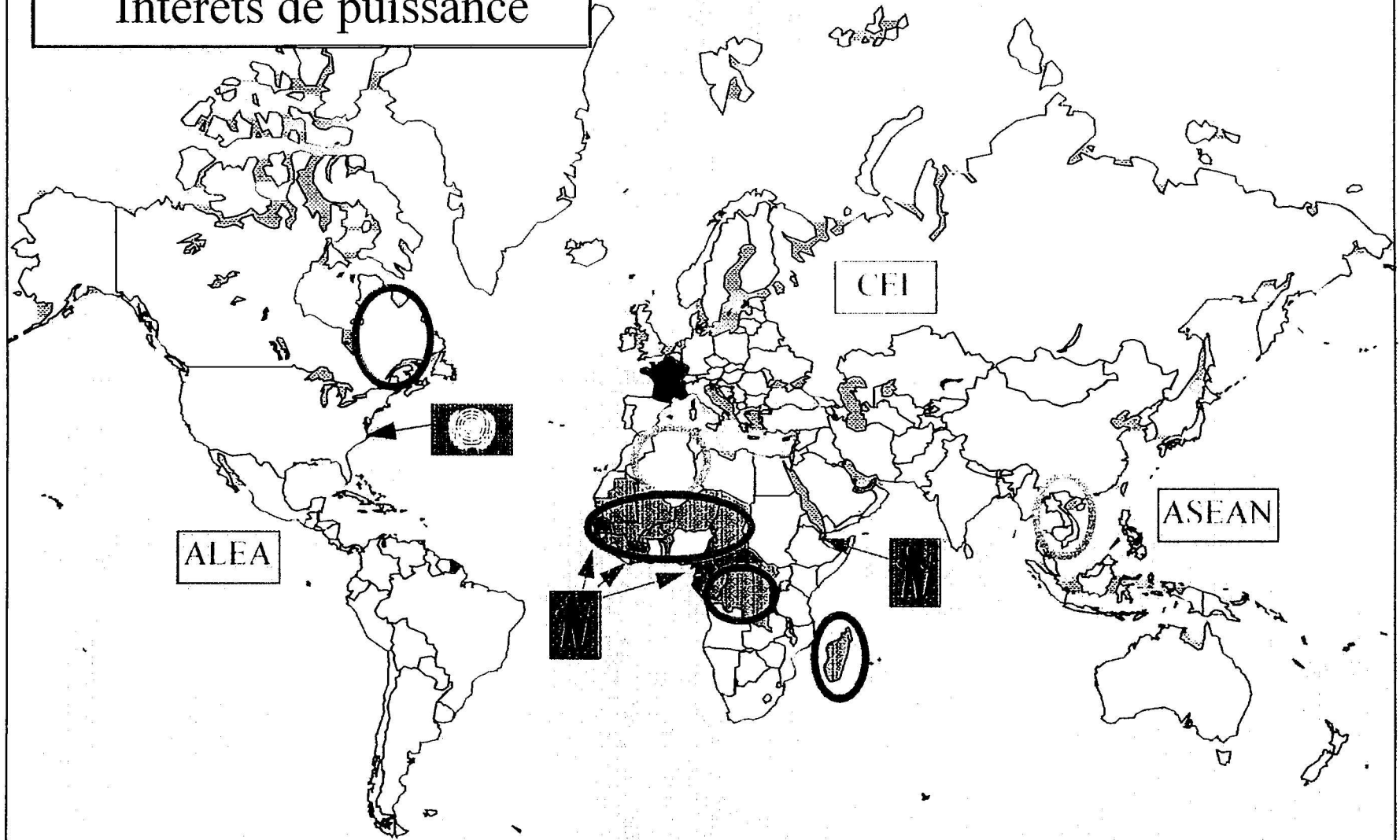



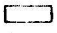

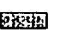

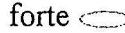
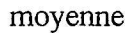
pollution, NBC

Intérêts stratégiques

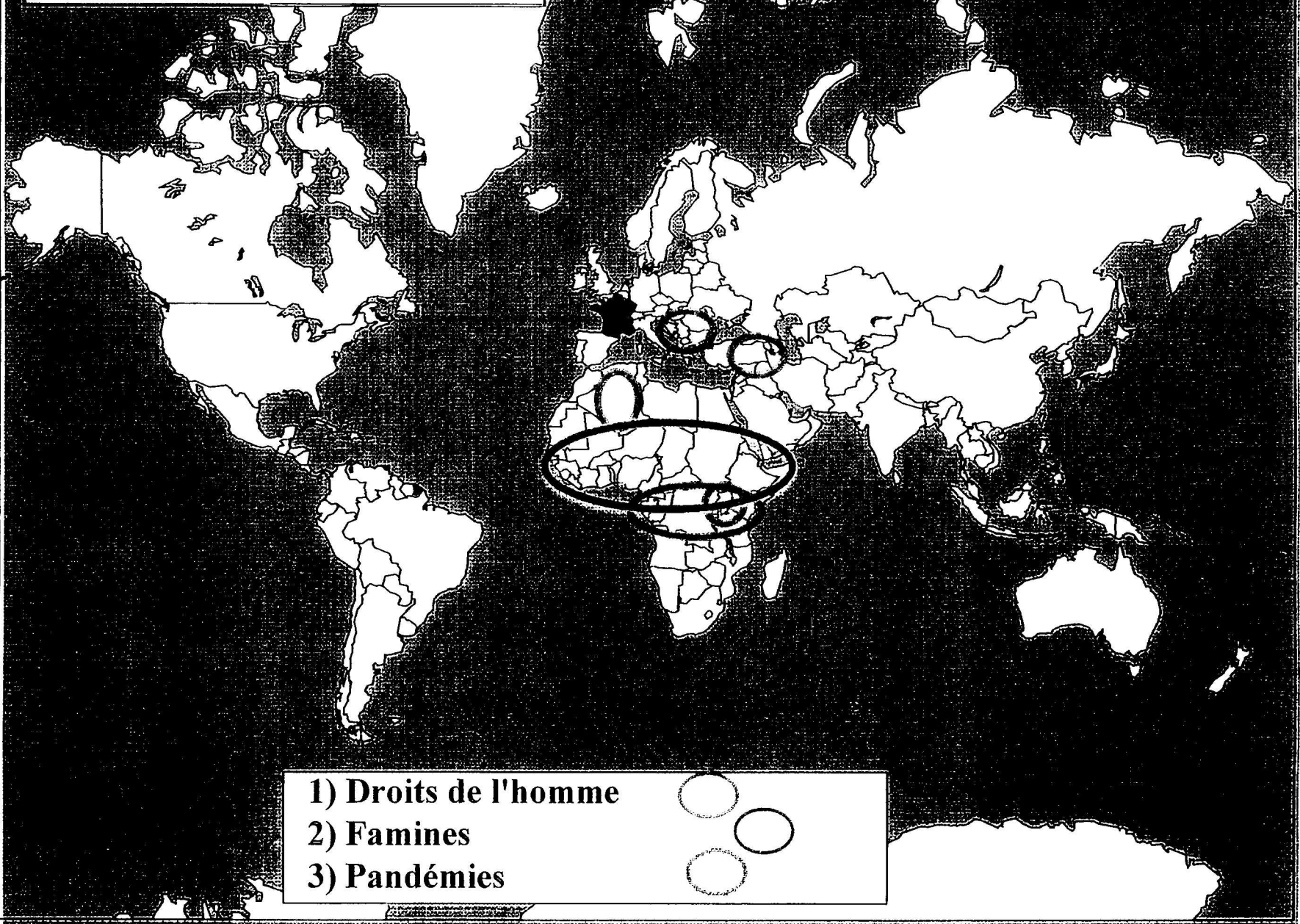


Intérêts de puissance



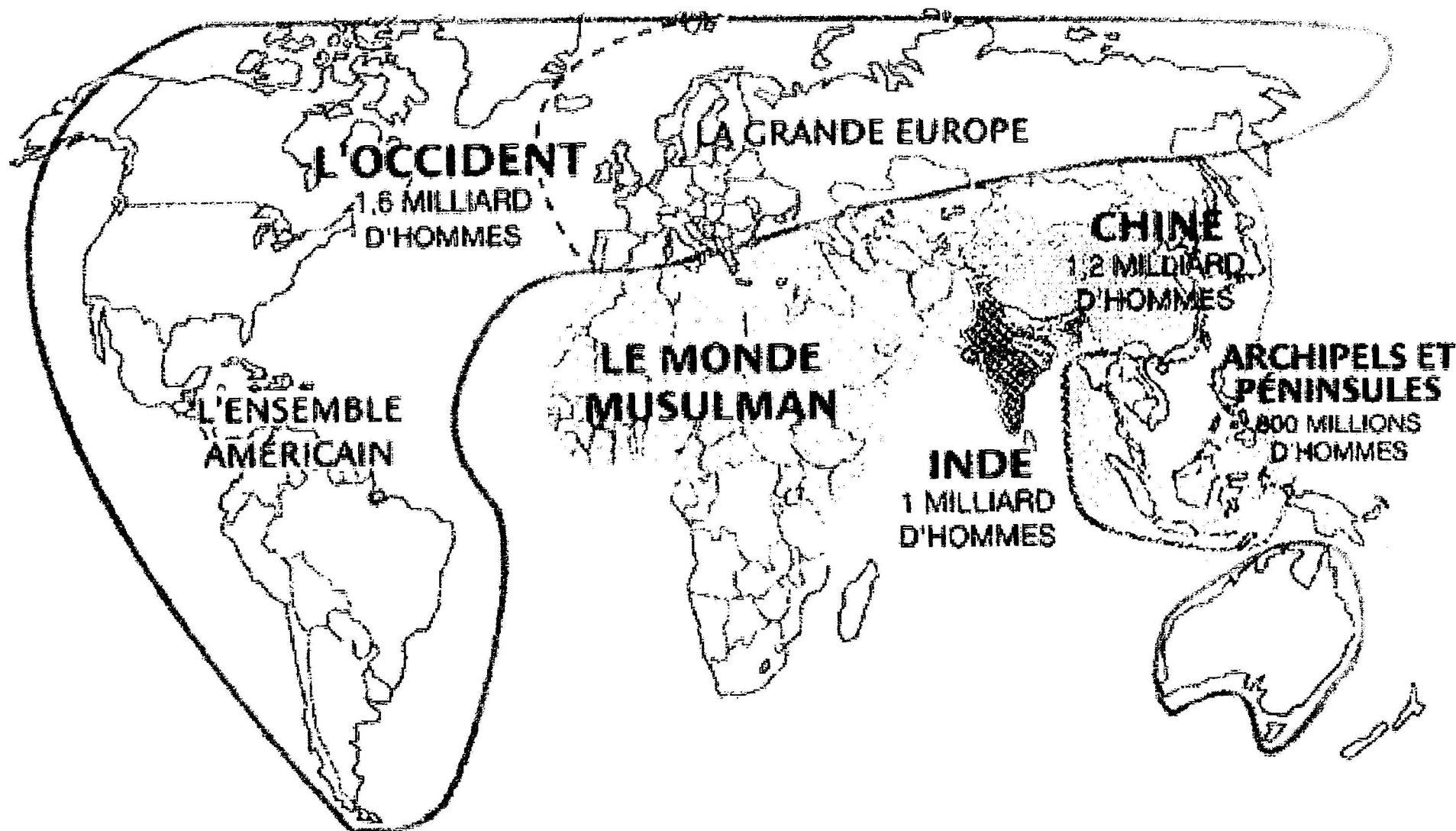
- 1) Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU 
- 2) Relations avec les grands ensembles régionaux 
- 3) Accords de défense  de coopération  Troupes prépositionnées 
- 4) Francophonie forte  moyenne 

Intérêts de solidarité



- 1) Droits de l'homme
- 2) Famines
- 3) Pandémies

Les grands ensembles du troisième millénaire



ANNEXE 7

ZONES D'INTERVENTION PROBABLES EN 2030

